

Procès-Verbal de la séance du mardi 02 septembre 2025 du Conseil Municipal de la Commune de Brassac

Séance du 02 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le vingt-six août deux mille vingt-cinq, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude GUIRAUD, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 15

Présents : Mesdames Colette BARSALOU, Christine BORDIER, Christine CALVET, Catherine MENGOZZI, Elodie ROUANET, Vanessa MALLERET, Messieurs Lucien BIAU, Hugo DIEZ, Jean-François FABRE, Jean-Loup FOURNIÉ, Michel GATIMEL et Bernard SOULET.

Madame Delphine BARTHÈS a donné procuration à Monsieur Jean-François FABRE.

Monsieur Jean-Paul CORBIÈRE a donné procuration à Monsieur Lucien BIAU.

Absent :

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Loup FOURNIÉ

Date de la publication : 11 septembre 2025

Ordre du jour :

- ↳ Exonération totale des pénalités de retard du Marché Public « Rénovation de la salle polyvalente à dominante sportive » ;
- ↳ Décision Modificative Budgétaire : Budget Principal DM n°4 ;
- ↳ Décision Modificative Budgétaire : Budget Principal DM n°5 ;
- ↳ Décision Modificative Budgétaire : Budget Eau et Assainissement DM n° 3 ;
- ↳ Lancement d'une consultation pour l'étude de faisabilité technique et économique concernant la rénovation de la piscine municipale ;
- ↳ Questions et informations diverses.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Procès-Verbal de la séance du 22 juillet 2025.

**41/2025 : n° 4639 : Exonération totale des pénalités de retard du Marché Public
« Rénovation de la salle polyvalente à dominante sportive »**

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 11 septembre 2025

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux de rénovation de la salle polyvalente à dominante sportive ont donné lieu à la passation d'un Marché Public avec plusieurs lots. Ce marché prévoyait une durée d'exécution des travaux de 6 mois à compter de la date de notification du marché.

Or, pour des raisons indépendantes de leur volonté, le délai de 6 mois n'est pas suffisant et doit être prolongé par la signature d'un avenant d'un avenant auprès des différentes entreprises qui participent à ce marché public.

Selon l'article 6 du cahier des clauses administratives particulières de ce marché public, des pénalités de retard pourraient être appliquées. La commune a la possibilité de renoncer partiellement ou totalement aux pénalités de retard dues par le titulaire du marché sous la réserve toutefois que cet abandon ne puisse être assimilé à un avantage injustifié.

Afin de pouvoir poursuivre le dossier sur le volet financier, les entreprises n'étant pas responsables du retard, il serait dans ces conditions inéquitable et non conforme à l'esprit des dispositions contractuelles prévoyant une pénalisation du retard pris dans l'exécution du marché d'appliquer une pénalité à ces entreprises.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide de renoncer totalement à l'application des pénalités de retard dans le cadre de l'exécution de ce marché public.

42/2025 : n° 4640 : Décision Modificative Budgétaire : Budget Principal DM n°4*Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 11 septembre 2025*

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il faut faire une Décision Modificative au Budget Principal pour pouvoir mandater certaines opérations d'investissement en intégralité.

Où l'exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager les écritures telles que présentées ci-dessous dans le Budget Principal :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2135-417 : Eclairage stade de rugby		19 750.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		19 750.00 €
D 231 - 399 : Modernisation salle polyvalente		80 000.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours		80 000.00 €
R 1321 - 417 : Eclairage stade de rugby		25 000.00 €
R 1321 - 424 : Implantation padel		39 750.00 €
R 1323 - 424 : Implantation padel		35 000.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement		99 750.00 €

43/2025 : n° 4641 : Décision Modificative Budgétaire : Budget Principal DM n°5*Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 11 septembre 2025*

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il faut faire une Décision Modificative au Budget Principal pour pouvoir mandater certaines opérations d'investissement en intégralité.

Où l'exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager les écritures telles que présentées ci-dessous dans le Budget Principal :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 203 - 431 : Etude de faisabilité piscine municipale		40 000,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles		40 000.00 €
D 2135 - 417 : Eclairage stade de rugby		5 250.00 €
D 2157 - 206 : Acquisitions diverses		15 000.00 €
D 2188 - 400 : Embellissement village	4 000.00 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	4 000.00 €	
D 231 : Immobilisations corporelles en cours	3 250.00 €	
D 231 - 406 : Bâtiment piscine	3 000.00 €	
D 231 - 422 : Toit salle polyvalente	50 000.00 €	
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	56 250.00 €	

44/2025 : n°4642 : Décision Modificative Budgétaire : Budget Eau et Assainissement DM n°3*Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 11 septembre 2025*

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il faut faire une Décision Modificative pour pouvoir mandater la facture de CPS EAU concernant le remplacement des pompes au niveau du pompage de La Lande.

Où l'exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager les écritures telles que présentées ci-dessous dans le Budget Eau et Assainissement :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2156 : Matériel spécifique d'exploitation		30 000.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		30 000.00 €
D 2315 : Installation matériel et outil technique	30 000.00 €	
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	30 000.00 €	

**45/2025 : n°4643 : Lancement d'une consultation pour l'étude
de faisabilité technique et économique concernant la rénovation de la piscine municipale**

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 11 septembre 2025

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de lancer la consultation pour une étude de faisabilité sur le plan technique et économique afin de rénover la piscine municipale.

En effet, considérant :

- Que la piscine joue un rôle essentiel dans la vie de notre territoire en offrant des activités sportives et de loisirs ;
- Que l'apprentissage de la natation est obligatoire durant le parcours scolaire ;
- Que l'accès à la piscine de Castres n'est plus possible pour les écoles de la Communauté de Communes ;
- Que des rapports récents ont mis en évidence l'usure des infrastructures et la nécessité d'une mise aux normes pour garantir sécurité et confort des usagers.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver la réalisation d'une étude de faisabilité pour la rénovation de la piscine municipale, afin d'évaluer les travaux nécessaires, les coûts associés, le mode de gestion ainsi que les sources de financement possibles ;
- De créer l'opération 431 « étude de faisabilité piscine municipale » et d'allouer un budget prévisionnel de 40 000 euros pour financer cette étude, en prévoyant des ajustements en fonction des devis reçus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Approuve le lancement d'une étude de faisabilité technique et économique pour le projet de rénovation de la piscine municipale ;
- Autorise Monsieur le Maire à engager les démarches et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19^h45.

Au cours de la séance du 02 septembre 2025, le Conseil Municipal a adopté 5 délibérations numérotées de 41 à 45.

Le Maire,
Jean-Claude GUIRAUD

Le secrétaire de séance,
Jean-Loup FOURNIÉ